

EDITION 2018

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

(VERSION 2)

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français à l'appel à projets EQUIP « sustainability, equity, wellbeing and cultural connections/ durabilité, équité, bien-être et liens culturels ».
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<http://equipproject.eu/funding-opportunities/equip-call-for-collaborative-research-on-sustainability-equity-wellbeing-and-cultural-connections/>

Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

30/11/2017, 17 h 00 (heure française)

Points de contact à l'ANR

Chargée de Projets ANR

FLECK Marie

+33 1 78 09 80 06

Marie.FLECK@agencerecherche.fr

Coordinateur scientifique ANR

PIN Pierre-Olivier

Pierre-Olivier.PIN@agencerecherche.fr

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

L'ANR et ses agences partenaires en Finlande, Inde, Norvège, Pologne, au Royaume-Uni, en Slovénie, et en Suisse ouvrent un appel à projets pilote en sciences humaines et sociales sur les thèmes de la durabilité, de l'équité, du bien-être et des liens culturels.

Dans le prolongement de la plateforme indo-européenne en sciences humaines et sociales EqUIP et afin de promouvoir la collaboration entre chercheurs indiens et européens, l'ANR et ses agences partenaires en Finlande, Inde, Norvège, Pologne, au Royaume-Uni, en Slovénie, et en Suisse s'associent en vue du lancement de leur premier appel à projets en sciences humaines et sociales sur les thèmes de la durabilité, de l'équité, du bien-être et des liens culturels. L'accent sera mis sur les approches indiennes et européennes de ces thématiques dans des contextes historiques et contemporains.

Les perspectives interdisciplinaires dans le domaine des SHS sont encouragées. Des équipes d'autres disciplines peuvent également être incluses aux consortia sous réserve que les projets proposés restent fondamentalement ancrés en SHS et que ces disciplines soient financées par les organismes de financement des pays participant à l'appel.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de cette collaboration, les projets seront soumis en **une seule et unique étape**. Le secrétariat de cet appel à projets est assuré par l'agence de financement britannique ESRC.

Les propositions de projet devront être déposées par les coordinateurs internationaux, via le site de soumission [Joint Electronic Submission \(Je-S\) system](#) de l'ESRC, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

<http://equipproject.eu/funding-opportunities/equip-call-for-collaborative-research-on-sustainability-equity-wellbeing-and-cultural-connections/>

La date limite de dépôt des propositions sur le site de soumission est fixée au plus tard au **lundi 30 novembre à 17h (heure française)**.

Les décisions de financement sont prévues pour fin juillet/ août 2018. Le démarrage des projets sélectionnés est prévu pour janvier 2019.

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

3.1. CRITERES D'ELIGIBILITE PROPRES A L'ANR :

L'aide maximum qui peut être demandée à l'ANR est de 175k€ par projet ;

Le financement d'infrastructures scientifiques, la constitution et l'enrichissement de bases de données ou les activités de réseautage ne seront pas éligibles sans faire partie d'un projet de recherche clairement établi ;

Les échanges de personnels, les visites académiques ou les dépenses de déplacements sans lien avec un objectif précis du programme de travail ne seront pas financés par l'ANR. Toute dépense de ce type sera exclue de l'aide allouée au projet.

3.1.1. Caractère complet

La proposition doit être déposée sur le site de soumission [Joint Electronic Submission \(Je-S\) system](#) de l'ESRC à la date de clôture de l'appel. Aucun document n'est admis après cette date. Un seul formulaire de candidature peut être soumis par proposition.

Une proposition complète doit comprendre les documents suivants :

- Le formulaire de candidature Je-S (sur la base du modèle Je-S)
- Un descriptif scientifique ("*case for support*") (10 pages recto A4 max)
- Un plan de gestion du projet (2 pages recto A4 max)
- Le formulaire budgétaire collectif (annexe 2)
- Une justification des ressources (une page recto A4 par pays participant)
- Un plan de développement de l'impact du projet (deux pages recto A4 max)
- Un plan de gestion des données (deux pages recto A4 max)
- Les CV (deux pages recto A4 max par chercheur titulaire)
- **Le formulaire budgétaire national pour les participants français (« ANR financial form »)**
- Les autres documents éventuellement requis par les agences (cf. annexe 1)

Pour plus d'informations sur le processus de candidature, voir le [guide Je-S](#).

3.1.2. Thèmes de collaboration scientifique

Le présent appel à projets est ouvert à des propositions fondées sur une collaboration étroite entre chercheurs d'Inde et d'Europe. Les propositions sont invitées à apporter leurs contributions sur les notions de durabilité, d'équité, de bien-être et de liens culturels.

Les projets devront s'appuyer sur les compétences et perspectives des différents chercheurs. Ils devront exposer explicitement la valeur ajoutée d'une collaboration entre l'Europe et l'Inde et impliquer des apprentissages mutuels. Enfin, ils devront reposer sur un partenariat équilibré entre chercheurs des différents pays engagés dans l'appel à projets, avec une expertise et une valeur ajoutée bien identifiées par équipe.

Le cadre thématique a délibérément été construit de façon ouverte en prenant en compte les contextes historiques et contemporains propres à l'Inde et à l'Europe. Pour les agences de financement, les concepts de durabilité, d'équité, de bien-être et de liens culturels, ici entendus dans une acception large, se recourent et s'entrecroisent. Les propositions ne doivent pas nécessairement aborder l'ensemble des thématiques ; c'est l'entrecroisement des thématiques qui est encouragée.

Les propositions ne doivent pas nécessairement aborder l'ensemble des thématiques ; c'est l'entrecroisement des thématiques qui est encouragée. De même, les organismes de financement soutiennent les approches interdisciplinaires au croisement des sciences humaines et des sciences sociales. D'autres disciplines peuvent être mises à contribution à condition que les propositions relèvent principalement des sciences humaines et sociales.

3.1.3. Caractère unique

Une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre proposition soumise ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère de ressemblance est établi lorsque les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes globalement similaires.

3.2. AUTRES CRITERES D'ELIGIBILITE QUI S'APPLIQUENT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS DURABILITE, EQUITE, BIEN ETRE ET LIENS CULTURELS/ SUSTAINABILITY, EQUITY, WELLBEING AND CULTURAL CONNECTIONS (NON-EXHAUSTIF):

Les projets de recherche soumis à candidature devront inclure des candidats éligibles au financement des agences d'au moins trois pays partenaires parmi lesquels la Finlande, la France, l'Inde, la Norvège, la Pologne, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suisse et chaque projet soumis devra impliquer une équipe de chercheurs éligible au financement de l'agence indienne ICSSR. Les conditions d'éligibilité nationales devront être respectées. Les chercheurs qui le souhaitent peuvent recourir à la Plate-forme de networking pour la constitution de leur consortium.

Les candidats ne sont autorisés à participer qu'à une seule proposition à cet appel, que ce soit en tant que coordinateur de projet, responsable scientifique d'une équipe nationale ou membre d'une équipe de recherche.

Les propositions de projet devront être déposées en langue anglaise.

Un seul formulaire de candidature doit être soumis par proposition.

3.2.1. Structure du projet

- Chaque projet doit impliquer au moins une équipe de recherche financée par l'agence de recherche indienne ICSSR et au moins deux équipes de recherche financées par des agences de recherche de deux pays européens distincts et partenaires à l'appel ;
- Un chercheur doit être désigné comme coordinateur général du projet (*project's overall principal investigator and project co-ordinator*);
- Un seul chercheur doit être désigné comme « coordinateur France » (*principle investigator/ country contact*) et sera identifié comme le coordinateur national de l'équipe ;
- Lorsque plusieurs institutions françaises éligibles au financement de l'ANR prennent part à un projet, un chercheur par institution doit être désigné comme responsable scientifique mais seul l'un d'entre eux doit être désigné comme coordinateur France pour faciliter la communication avec le secrétariat de l'appel et les autres équipes participant au projet ;
- Il n'y a pas de limite maximum du nombre de chercheurs ni de pays impliqués, mais les propositions devront justifier le leadership et la gestion de projet du groupe de collaborateurs ;
- Les chercheurs issus de pays ne participant pas à l'appel peuvent néanmoins participer à un projet si leur participation est bénéfique à la recherche. Aucun financement ne peut leur être attribué. Une lettre formelle garantissant que ces

équipes peuvent assurer leur propre financement doit être incluse comme fichier joint à la proposition ;

3.2.2. Budget

La durée des projets soumis ne doit pas excéder 36 mois. La somme totale du financement disponible pour cet appel à projet est de 5,5 M€. 6 projets environ devraient être financés à l'issue de cet appel en fonction de l'excellence scientifique et des fonds disponibles.

L'aide maximum qui peut être demandée à l'ANR est de 175k€ par projet ;

Certains partenaires exigent un engagement institutionnel de ressources en nature ou en espèces de la part d'organisations indiennes ou européennes. Cela doit être clairement exposé dans les lettres de soutien (*letters of support*) soumis comme pièce jointe à la proposition (une lettre de soutien par organisation).

3.2.3. Durée du projet et date de démarrage

La durée des projets ne doit pas excéder 36 mois. Le démarrage des projets est prévu pour janvier 2019.

4. EVALUATION

Le secrétariat de l'appel à projets sera assuré par l'agence de financement britannique ESRC. Il aura en charge la gestion du processus d'évaluation des propositions avec la coopération des organismes de financement partenaires de l'appel. Seules les candidatures réunissant les conditions mentionnées dans l'appel à projets sont éligibles et seront incluses dans le processus d'évaluation.

La soumission et l'évaluation des projets de l'appel prend la forme d'une procédure en une étape unique. Le processus d'évaluation se déroulera en 5 étapes, décrites en détail dans le texte de l'appel à projets :

1. **Vérification de l'éligibilité des projets ;**
2. **Evaluation externe (*expert peer review*) ;**
3. **Droit de réponse ;**
4. **Forum des organismes de financement partenaires ;**
5. **Décisions de financement et retour aux candidats.**

Le détail de la procédure d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

4.1 CRITERES

La sélection se base sur l'excellence scientifique des projets. Les propositions devront mettre en évidence la façon dont la collaboration promeut l'excellence scientifique en sciences humaines et sociales à travers les équipes et institutions participantes européennes et indiennes.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères ci-dessous, détaillés dans le texte de l'appel à projets. Seules les propositions répondant à ces critères seront susceptibles de bénéficier d'un financement.

- **Mérite intellectuel et innovation ;**
- **Pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et au cadre thématique de l'appel ;**
- **Qualité et faisabilité du programme de recherche (*research plan*) ;**
- **Qualité des équipes de recherche ;**
- **Partenariat et organisation ;**
- **Impact et diffusion des connaissances ;**
- **Pérennité des outils produits ou autres résultats de la recherche (*sustainability*) ;**
- **Aspects budgétaires (adéquation des moyens aux objectifs, justification des moyens demandés, etc.) (*value for money*).**

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

4.2 CLASSEMENT

Les projets seront classés par le comité d'évaluation en réunion sur la base des critères d'évaluation et de l'excellence scientifique, en s'appuyant sur les expertises extérieures et les réponses des candidats. A l'issue de la discussion, le comité d'évaluation établira une liste de projets recommandés pour financement. Les représentants des organismes de financement se réuniront ensuite pour établir la liste des projets finalement financés en fonction des budgets disponibles. En cas d'ex-aequo, le forum des agences ainsi réunies pourra également prendre en compte l'équilibre institutionnel, disciplinaire et géographique dans le but de créer un portfolio « équilibré » de projets. Les décisions de financement seront sujettes à l'approbation finale des organismes de financement.

4.3 RESULTATS

Les projets seront financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation, des budgets disponibles et de l'approbation des organismes de financement participant à l'appel. Chaque candidature recevra, de la part du call secrétariat, un rapport d'évaluation comprenant un compte-rendu de la discussion du comité et une décision finale de financement ou non du projet. Les décisions finales de financement auront lieu vers fin juillet/août 2018.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR. Les formats et prérequis pour les rapports intermédiaires et finaux seront communiqués aux coordinateurs des projets sélectionnés. Les relevés de dépenses devront être communiqués aux agences de financement nationales respectives en tenant compte de leurs propres règles et formats.

A titre informatif, le texte de l'appel et le règlement financier de l'ANR recommandent aux partenaires des projets sélectionnés de conclure un accord de consortium.